



Règlement

« L'Exposition des artistes Santenois »

L'exposition des artistes santenois qui se tiendra les 15 et 16 novembre prochains a pour objectif de mettre en avant les artistes santenois et de promouvoir leur travail. Cette exposition sera dédiée à la peinture, à la sculpture et à la photographie, offrant ainsi une diversité artistique à nos visiteurs.

Organisation de l'exposition et conditions de participation :

- Lieu : Eglise Saint Germain d'Auxerre
- Date : 15 et 16 novembre 2025 de 14h à 17h
- Durée : l'exposition durera deux jours, avec une soirée d'ouverture le vendredi 14 novembre.
- La participation à l'exposition est gratuite
- Les artistes qui le souhaitent peuvent vendre leurs œuvres. Aucun pourcentage ne sera retenu sur les ventes. Les acheteurs intéressés s'adresseront aux organisateurs qui leur communiqueront les prix.
- Nombre d'œuvres par artiste : chaque artiste pourra présenter jusqu'à 5 œuvres
- Pas thème imposé.
- Conditions de participation : Les artistes doivent soumettre un dossier de candidature comprenant les noms de leurs œuvres.
- Dépôt des œuvres : Jeudi 13 novembre de 14h à 17h.
- La mise en place des œuvres sera assurée par le service évènementiel.
- Les œuvres déposées doivent impérativement être sèches au moment de l'installation.
- Chaque œuvre doit être munie d'un système d'accroche solide (crochet, fil, attache, etc.) permettant une installation facile et sécurisée.
- Le nom de l'artiste doit être inscrit au dos de chaque œuvre, de manière lisible.
- L'exposition est ouverte aux habitants de Santeny, aux adhérents des associations Santenoises et aux membres de la municipalité.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation des œuvres pendant toute la durée de l'exposition, y compris lors de l'installation et du décrochage.

- Les artistes exposent sous leur propre responsabilité et sont invités, s'ils le souhaitent, à prendre leurs dispositions (assurance personnelle, transport sécurisé, etc.).
- Vernissage : samedi 14 novembre à 12h. Le vernissage est une réception privée.
- Horaires d'ouverture : Samedi 15 novembre de 14h à 17h - Dimanche 16 novembre de 14h à 17h
- Retrait des œuvres : Lundi 17 novembre 2025 de 9h à 12h.
- Responsabilités des artistes : Les artistes sélectionnés devront livrer leurs œuvres à l'endroit indiqué et respecter les règles de sécurité et d'installation prévues. Ils devront également être présents pendant les horaires d'ouverture de l'exposition pour interagir avec les visiteurs et répondre à leurs questions.